



Association Francophone du North Shore  
French-speaking Association of the North Shore  
Po Box 472, Forestville NSW 2087  
[info@fanssydney.org](mailto:info@fanssydney.org), 02 9451 4185

## RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION

### 1. Conditions d'Adhésion à l'Association (Membership)

- 1.1 Les familles qui ont des enfants inscrits à des programmes de l'Association (programme bilingue à Killarney Heights Public School, classes DELF ou toutes autres classes organisées par FANS), et qui sont en règle des paiements, sont automatiquement membres de FANS.
- 1.2 Une famille ou un individu qui ne serait pas inscrit à l'un des programmes de l'Association peut devenir membre de l'Association en complétant le formulaire approprié et en payant la cotisation annuelle requise par le comité.
- 1.3 L'adhésion à FANS implique l'acceptation sans réserve de sa [constitution](#) (*document en anglais*) et de ce règlement.

### 2. Responsabilités et Droits des Membres

#### 2.1 Responsabilités des Membres :

- 2.1.1 Les membres de FANS doivent adopter un comportement répondant aux attentes de FANS, à savoir respect, tolérance et convivialité, vis à vis des autres membres de FANS, des membres du Comité et des employés de FANS.
- 2.1.2 Les membres ne doivent pas dénigrer l'Association ; diffuser de fausses rumeurs ; partager des données privées sans l'autorisation préalable ; porter en diffamation, ni harasser les employés de FANS, de KHPS ou les membres du Comité ; adopter tout autre comportement ou avoir des actions délibérées pouvant causer préjudice aux intérêts de FANS et au bon fonctionnement du programme bilingue.
- 2.1.3 En inscrivant leurs enfants au programme bilingue ou tout autre classe organisée par l'Association, les membres de FANS s'engagent à respecter les conditions générales (voir '[Règlement et Conditions Générales - Programme Bilingue](#)' et '[Règlement et Conditions Générales – Cours et Classes](#)'), à ne pas dénigrer le programme, ses enseignants, les salariés de FANS et la gestion de l'organisation et ont pleine conscience qu'ils en sont les représentants vis à vis des tiers.
- 2.1.4 Les membres doivent régler tout paiement à la date butoir indiquée sur les factures, ou à la date discutée et confirmée avec l'administration de FANS en cas de conditions spéciales. Ces paiements peuvent être en relation avec l'adhésion à l'Association, les frais de scolarité du programme bilingue, et/ou des classes.
- 2.1.5 Chaque parent est invité à contribuer activement à la gestion du programme, et à participer aux actions permettant de récolter des fonds qui profiteront directement au programme bilingue. Les occasions sont nombreuses et variées, permettant aux parents qui ne disposent que de peu de temps, de contribuer malgré tout.

#### 2.2 Droits des Membres :

- 2.2.1. Tout membre peut appliquer à un poste salarié au sein de l'Association FANS et devra déclarer tout conflit d'intérêt potentiel au moment de la candidature.



Association Francophone du North Shore  
French-speaking Association of the North Shore  
Po Box 472, Forestville NSW 2087  
[info@fanssydney.org](mailto:info@fanssydney.org), 02 9451 4185

- 2.2.2 Tout membre âgé de plus de 18 ans est en droit de proposer sa candidature au sein du comité FANS. Les membres ayant une activité rémunératrice concurrente aux activités de FANS (telle que cours privés par exemple) pourront être déclarés inéligibles si le Comité en place estime qu'il y a conflit d'intérêts.
- 2.2.3 Les membres peuvent à tout moment interroger le Comité sur les questions relatives à la gestion du programme et aux activités de l'Association. Le Comité présente le bilan opérationnel et financier annuellement lors de l'Assemblée Générale.
- 2.2.4 Les membres peuvent assister à toutes les Assemblées générales annuelles ou Extraordinaires de l'Association.
- 2.2.5 Les membres sont en droit de recevoir toutes les communications et bulletins d'information de l'Association.
- 2.2.6 Les membres sont en droit de nommer un représentant par famille, de plus de 18 ans, afin de voter lors des assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'Association.
- 2.2.7 Un membre vote une seule fois lors de chaque Assemblée, et ce, indépendamment du nombre d'adultes ou d'enfants dans sa famille.

### **3. Annulation de l'Adhésion ou Exclusion d'un Membre**

- 3.1 Tout manquement aux règles énumérées dans ce document peut impliquer des pénalités, allant jusqu'à l'expulsion de FANS, ou tout autre pénalité jugée appropriée par le Comité, incluant l'expulsion du programme bilingue et/ou des classes.
- 3.2 Ceci afin, d'une part, de protéger FANS de toute responsabilité civile ou pénale résultant du comportement de ses membres et d'autre part, de garantir une relation sereine, saine et pérenne avec la direction et la communauté de KHPS pour la continuité et le bon fonctionnement du programme bilingue.
- 3.3 Toute situation d'exclusion sera étudiée par le Comité et une décision commune sera prise par les membres du Comité.
- 3.4 Avant de prendre la décision de mettre fin à une adhésion, le Comité doit donner au membre l'opportunité de démontrer les raisons pour lesquelles l'adhésion à l'Association et/ou l'expulsion du Programme Bilingue ou des Classes ne devrait pas avoir lieu.
- 3.5 Si, après l'examen de toutes les représentations faites par le membre, le Comité décide de mettre fin à l'adhésion et de procéder à l'expulsion du programme bilingue et/ou des classes, le/la Secrétaire du Comité doit donner un avis écrit de la décision au membre.

### **4. Politique de Confidentialité (tenue du registre des membres et accès à l'information)**

Conformément aux exigences des lois applicables sur le respect de la vie privée et la protection des données, les données personnelles sont assujetties à des contrôles visant à prévenir l'obtention et tout traitement non autorisé.



Association Francophone du North Shore  
French-speaking Association of the North Shore  
Po Box 472, Forestville NSW 2087  
[info@fanssydney.org](mailto:info@fanssydney.org), 02 9451 4185

Les employés rémunérés par l'Association sont les seuls à avoir accès aux données privées des membres dans le cadre de leur fonction et utilisent ces données dans le seul but de transmettre des informations essentielles concernant FANS incluant, mais non limité à des communications en rapport avec le programme bilingue (envoi de factures, rappels de paiements, information sur les classes) ; la diffusion du bulletin d'information ; l'invitation à des activités sociales organisées par les membres de FANS ou d'événements exceptionnels tels que l'Assemblée Générale; des offres de sponsors.

En devenant membre de l'Association, les adhérents autorisent l'utilisation de photos et vidéos prises durant les événements organisés par FANS sur lesquelles ils apparaissent ainsi que leurs enfants à des fins de promouvoir l'Association, son programme et ses événements (tels que le Marché Français, événements sociaux, etc.). Ces publications peuvent être diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram - pages liées à l'Association et au Marché Français) ou en interne (bulletins d'information de FANS, newsletters de l'École...).

## 5. Coordonnées de FANS

Horaires :

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00 dans le « Language Building » de KHPS.

Bureaux fermés pendant les vacances scolaires, mais permanence par email [info@fanssydney.org](mailto:info@fanssydney.org)

Adresse :

PO Box 472  
Forestville NSW 2087  
[info@fanssydney.org](mailto:info@fanssydney.org)  
[www.fanssydney.org](http://www.fanssydney.org)

Tèl : +61 (02) 9451 4185